



RÉSUMÉ

# Chaque enfant apprend

Stratégie de l'UNICEF en matière d'éducation  
2019–2030

**Chaque enfant a le droit d'apprendre.** Bien que le nombre d'enfants scolarisés n'ait jamais été aussi élevé, les débiteurs d'obligations tenus de garantir ce droit à chaque enfant n'ont pas réussi à améliorer l'apprentissage. Il s'agit d'un échec collectif profond et vaste aux lourdes conséquences. De nombreux enfants ne disposent pas des connaissances ni des compétences nécessaires pour réaliser pleinement leur potentiel et optimiser la contribution qu'ils apportent à leur communauté. L'écart se creuse entre les niveaux d'apprentissage offerts par les systèmes éducatifs, d'une part, et les besoins des enfants, des communautés et des économies, d'autre part. Compte tenu de son ampleur et de sa gravité, cette crise de l'apprentissage constitue le plus grand défi à relever à l'échelle mondiale afin de préparer les enfants et les adolescents à la vie en société, au monde du travail et à une citoyenneté active.

Au rythme  
actuel,  
d'ici à 2030,  
sur les

1,4  
milliard

d'enfants d'âge scolaire que  
comptent les pays à revenu  
faible et intermédiaire,  
ils seront respectivement

420  
millions

à ne pas acquérir  
les compétences les  
plus élémentaires  
au cours de l'enfance

825  
millions

à ne pas acquérir  
les compétences les  
plus élémentaires  
du secondaire.

L'enseignement à tirer de cette crise est clair : la combinaison traditionnelle des ressources éducatives n'améliore pas les résultats d'apprentissage. Cette situation remet fondamentalement en cause la façon dont les gouvernements, les partenaires de développement et les communautés gèrent et soutiennent les systèmes éducatifs. Une nouvelle approche plus radicale, qui met l'accent sur l'amélioration des résultats d'apprentissage, est attendue depuis longtemps. Elle constitue le fondement de cette stratégie, laquelle repose sur la vision suivante : « **Chaque enfant apprend** ». À l'appui de cette vision, la stratégie fixe trois objectifs : 1) accès équitable aux possibilités d'apprentissage ; 2) consolidation des apprentissages et des compétences pour tous ; et 3) renforcement de l'enseignement et de la protection des enfants dans les situations d'urgence et les contextes de transition. La stratégie décrit les changements à apporter afin de mettre davantage l'accent sur l'amélioration des résultats d'apprentissage, notamment en élargissant l'éventail des compétences qui permettent aux jeunes de devenir des apprenants et des citoyens agiles et capables de s'adapter, et dotés des moyens nécessaires pour affronter les défis personnels, sociaux, scolaires, économiques et environnementaux.

Pour que « **chaque** » enfant puisse apprendre, l'UNICEF encouragera de plus en plus l'équité et l'inclusion. L'organisation ciblera plus particulièrement les enfants exclus en raison de leur sexe, les enfants handicapés, les plus défavorisés, ceux issus des minorités ethniques et linguistiques, et les enfants touchés par des situations d'urgence. Une réorientation sera également opérée afin d'intensifier l'appui nécessaire pour atteindre les jeunes enfants (âgés de 3 à 5 ans) et les adolescents (âgés de 14 à 19 ans). Le renforcement des interventions en faveur de l'enseignement préscolaire permettra aux pays de tirer parti des avantages sans précédent obtenus grâce aux investissements réalisés dans ce domaine. En diversifiant l'offre de parcours d'apprentissage, notamment à destination des adolescents, et en assurant la mise en place et le déploiement à grande échelle d'approches innovantes, l'UNICEF apportera des réponses aux problématiques de cette période de plus en plus déterminante que constitue le passage de l'enfance à l'âge adulte.

En outre, l'UNICEF réorientera la mise en œuvre en fonction des enseignements et des avantages comparatifs obtenus par l'organisation, conformément aux approches programmatiques décrites dans sa stratégie. Premièrement, le renforcement des systèmes sera (encore) accru en partenariat avec les gouvernements,

les organisations non gouvernementales et les autres prestataires non étatiques. Il s'agira notamment d'intensifier l'appui apporté aux analyses, à la planification, à la mise en œuvre et à la redevabilité à l'échelle du secteur, dans une démarche visant clairement à promouvoir l'apprentissage et une plus grande équité. Les systèmes éducatifs seront soutenus afin de mettre plus en avant et d'atteindre pleinement leur potentiel en tant qu'outils capables de transformer les sociétés et les économies, et de remettre en cause les normes sexospécifiques et sociales ayant des effets néfastes au lieu de les reproduire.

Deuxièmement, la production et l'utilisation de données et de preuves seront (encore) renforcées, notamment en ce qui concerne les niveaux d'apprentissage, afin d'acquérir une meilleure connaissance des enfants laissés de côté et de mieux comprendre comment les systèmes éducatifs répondent aux besoins d'apprentissage de chaque enfant. Des investissements plus importants et plus efficaces seront consacrés au renforcement de l'évaluation systématique des résultats d'apprentissage de tous les élèves, quel que soit leur parcours. L'un des aspects fondamentaux de la stratégie consistera à mobiliser le large éventail des débiteurs d'obligations et à leur donner les moyens d'influer sur les données et les preuves relatives à l'apprentissage, tous niveaux confondus.

Troisièmement, la mise en place d'innovations modulables et durables sera essentielle, tout comme l'élargissement de l'approche programmatique décrite dans la stratégie, qui vise notamment à promouvoir de nouvelles méthodes d'apprentissage accéléré à destination des enfants vulnérables et à renforcer l'efficacité des systèmes éducatifs à grande échelle.

Cette réorientation permettra à l'UNICEF d'exploiter les immenses possibilités offertes au cours de la prochaine décennie. Le volume de données et le degré de sensibilisation concernant l'ampleur de la crise de l'apprentissage n'ont jamais été aussi élevés. De ce fait, il existe un consensus de plus en plus large quant à l'urgence de mettre en place une action coordonnée, comme le soulignent les objectifs de développement durable (ODD) qui font de l'apprentissage et de l'équité des éléments centraux. Il existe également davantage de données probantes sur l'efficacité des approches visant à transformer les systèmes éducatifs afin d'améliorer l'apprentissage. Le développement des technologies et la diversification croissante des partenaires qui fournissent des possibilités d'apprentissage permettent de garantir à tous une offre éducative, partout et à tout moment.

Cette stratégie confirme l'importance que l'UNICEF attache à l'éducation ainsi que son engagement à atteindre, en collaboration avec ses partenaires, les ODD liés à l'éducation, et à mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant selon la vision suivante : « **Chaque enfant apprend** ».